

CO09.13

## COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT

*Le programme de la Municipalité pour la fin de la présente législature*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le projet de révision du règlement de la Municipalité, qui est actuellement en discussion au sein de votre Conseil, prévoit à son article 8:

*« Dans les 12 mois qui suivent son entrée en fonction, la municipalité présente au Conseil communal un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier.*

*Tous les membres de la municipalité sont liés par le contenu de ce programme.*

*La municipalité peut amender ce programme en cours de législature ; elle présente les modifications au Conseil communal, qui en prend acte. »*

La Municipalité vous présente donc le programme auquel ses réflexions ont abouti. A l'instar d'autres villes helvétiques et de certains cantons, se doter de lignes directrices fortes qui guident l'action publique, a été considéré par la Municipalité comme un atout et un outil de travail indispensable.

**Un atout**, en ce sens que cette démarche nouvelle s'inscrit dans une gestion politique responsable, et permet à une ville en plein développement, ainsi qu'à ses habitants d'identifier en toute transparence les orientations et projets poursuivis par les Autorités. **Un outil**, en ce qu'il permet de piloter l'action publique, en fixant des objectifs et des indicateurs de suivi, qui permettront le cas échéant de la réajuster.

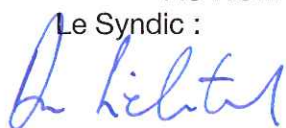
Les valeurs qui se sont dégagées, à savoir le dynamisme et l'audace, l'exemplarité dans la préservation des ressources, la maîtrise du développement, l'intégration dans toutes ses dimensions, ont été déclinées en plusieurs thématiques :

- ➔ Projets régionaux
- ➔ Vitalité économique
- ➔ Développement durable
- ➔ Accueil – Intégration – Qualité de vie
- ➔ Politique sociale et familiale
- ➔ Vivre et sortir à Yverdon-les-Bains
- ➔ Infrastructures
- ➔ Service public adapté à ces enjeux

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste

## Municipalité

### Programme pour la fin de la législature 2009 -2011

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains désireuse de se projeter dans l'avenir et de relever les grands défis qui attendent la Ville et sa région, a dessiné quelques lignes directrices, au nombre de quatre, autour desquelles les projets et actions viendront s'articuler, donnant sens et cohérence aux politiques dont elle a la responsabilité.

Ces orientations générales ont été traduites en quelques objectifs, qu'elle entend atteindre, pour certains à court, pour d'autres à moyen terme.

- I) **Yverdon-les-Bains entend jouer pleinement son rôle de capitale régionale** : chef lieu de district, ville centre, elle souhaite assumer ses responsabilités en fournissant des conditions d'accueil optimales à un bassin de population riche d'environ 70'000 habitants. Pour cela, il s'agira de solliciter les communes et de travailler ensemble sur des projets porteurs, qui puissent respecter chacune des identités et sensibilités qui la composent.

Une telle démarche implique de multiplier les contacts avec les communes de la région, de favoriser les échanges d'information et d'expérience ainsi que de créer des partenariats à l'occasion du développement de projets d'intérêt public.

Un des moyens d'atteindre cet objectif pourrait être d'intensifier les liens au sein de l'Assemblée des Syndics, et d'apporter une contribution dans la coordination de projets qui tiennent à cœur des communes du district.

Si les efforts sont à intensifier dans cette direction, il est primordial de rappeler les projets en cours, sur le point d'aboutir : le développement concerté de l'agglomération au sein d'**aggloY** ; le projet de création d'une association intercommunale, en matière de **défense incendie et secours**, rassemblant quarante-sept communes ; la création du **réseau d'accueil de la Petite enfance** (réseau LAJE), travaillant sur l'harmonisation de la politique tarifaire et les conditions d'accueil ; l'appui à la **direction régionale du tourisme**, la signature de **conventions de traitement des eaux usées** avec quelques communes. Loin d'être exhaustifs, ces exemples illustrent cette volonté.

- II) **De quel type de capitale régionale veut-on parler ?** Depuis l'accueil sur son territoire de l'exposition nationale Expo02, on prédit à notre Ville un développement démographique prometteur (+ 8'000 habitants dans les quinze ans à venir) et la création de 3'000 emplois. Les études du Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques (SCRIS) semblent démontrer le bien-fondé de ces prédictions. Il est donc essentiel d'adapter notre environnement, nos infrastructures et les politiques locales en conséquence, en faisant preuve d'audace dans les projets, en favorisant l'ouverture d'esprit et le dynamisme, en n'hésitant pas à renforcer le caractère exemplaire de plusieurs des politiques menées jusqu'à présent. Cette orientation se concentrera en particulier sur l'instauration d'une **politique incitative en matière économique**, qui permette

le développement d'activités créatrices d'emplois et facilite le partenariat entre les centres de formation, les entreprises et les grands investisseurs ; sur la **politique architecturale et urbaine**, au travers du développement de nouveaux quartiers, de la revitalisation du centre-ville, et de la poursuite des projets de réhabilitation du patrimoine historique ; et enfin sur la **politique énergétique**, par le biais de la production et du subventionnement d'énergies renouvelables (éoliennes, installation de cellules photovoltaïques sur des bâtiments publics, promotion du gaz, appel à la géothermie profonde).

- III) Tant la population actuellement installée, que celle à venir, doit continuer à trouver ce qu'elle apprécie et vient chercher dans une ville **au développement maîtrisé, à savoir un cadre de vie de qualité, qui accentue encore le charme de la Cité.**

Pour cela, dans le respect des critères du développement durable, il s'agit de privilégier:

- a) une **architecture** qui travaille sur la valorisation de l'existant et l'émergence de constructions nouvelles de qualité (choix des matériaux, label Minergie, etc.)
- b) un **urbanisme** qui valorise les bâtiments et les espaces publics, en particulier par l'aménagement de nouvelles places publiques, par l'implantation d'un système de signalétique original autour des ponts de la Ville - forgeant ainsi ou renforçant l'identité d'Yverdon-les-Bains et de ses quartiers, lieux de convivialité essentiels -, par la requalification de certains quartiers, comme le secteur gare-Lac ; par la mise en valeur des Rives du Lac ; enfin au travers du développement de nouveaux quartiers, nécessaires à l'accueil d'une population en croissance (Coteau Est, Iles, etc.) ;
- c) un **réseau d'infrastructures fiable** : pour ce qui est des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, la Ville met en place les renouvellements et les redondances nécessaires à sécuriser l'approvisionnement. Quant aux infrastructures routières, le programme aggroY analyse les modalités de circulation avec pour objectifs de désengorger le trafic au centre-ville et de repenser les accès et les flux de circulation ;
- d) une **gestion environnementale** responsable qui conduise à une gestion des déchets exemplaire et une propreté qui préserve la qualité des paysages et des espaces qui nous entourent ;
- e) l'objectif d'offrir une **mobilité aisée** sera atteint par le renforcement des transports publics, l'aménagement intensif des voies de mobilité douce (pistes cyclables en site propre, aménagement de sites protégés), par la modération de trafic dans plusieurs quartiers résidentiels (renforcement des zones trente existantes et création de nouvelles zones).

- IV) **La Ville se veut donc audacieuse et ouverte aux autres, à l'intérieur comme vers l'extérieur**, en travaillant d'une part, à l'intégration de toutes les catégories de population, notamment en y favorisant la vie associative, la diversité culturelle et la poursuite des projets communautaires reliant les cultures et les générations, politique récompensée par l'Office fédéral de développement territorial ; d'autre part, en développant ses pôles de formation et de nouvelles

technologies, notamment en encourageant la création de plateformes de contact et d'échanges.

Pour assumer l'ensemble de ce programme, la Ville entend aussi repenser et renforcer son administration. Sa structure actuelle s'est peu à peu étoffée, sans qu'ait jamais été remise en question son articulation générale ni réfléchies ses missions prioritaires. Certains de ses outils se sont modernisés, d'autres devront l'être, pour encore améliorer les prestations.

La Municipalité vous livre donc le résultat de ses réflexions et des concertations menées ces dernières semaines, avec la conviction de disposer ainsi d'un instrument essentiel de pilotage des politiques publiques dont elle a la responsabilité. Elle s'engage à inscrire ses décisions et le travail de ses services dans ce cadre, donnant ainsi sens et cohérence à l'ensemble de son action.

## Municipalité

### Le programme décliné en projets à court terme (deux ans) et moyen terme (cinq ans)

#### Projets régionaux

- ⇒ Mise sous toit de la régionalisation du service incendie et secours, avec la mise à disposition des infrastructures nécessaires ;
- ⇒ Police municipale: en cas d'issue favorable des votations sur l'adoption du contre-projet de Police coordonnée, constitution d'une Police régionale et mise à disposition des infrastructures indispensables ;
- ⇒ Régionalisation de la gestion des eaux usées (à 5 ans) ;
- ⇒ Établissement du projet de station de détente Gaz, poste d'injection commun avec Orbe (délai 5 ans) ;
- ⇒ Financement des éoliennes du Mollendruz ;
- ⇒ Développement et suivi du projet d'agglomération yverdonnoise.

#### Vitalité économique

- ⇒ Mettre en place d'une politique visant à soutenir la vitalité économique du centre-ville et du réseau des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- ⇒ Kiener, Aux parties: légalisation des plans de quartier pour créer des terrains industriels susceptibles d'accueillir des activités économiques ;
- ⇒ Centre thermal: participation à la modernisation des installations, selon des modalités à définir ;
- ⇒ Revitalisation du centre-ville au travers d'une diversification des types de commerces, la construction de parkings, le développement de voies de mobilité douce (via aggroY) et le renforcement des transports publics ;
- ⇒ Construction de logements étudiants (finalisation automne 2011) ;
- ⇒ Trouver un partenariat solide pour la fourniture électrique (à 3 ans) ;
- ⇒ Aboutissement de la réflexion sur l'avenir du Camping.

#### Développement durable

- ⇒ Définition d'une politique énergétique ;
- ⇒ Développement du potentiel géothermique par l'obtention d'un crédit d'étude ;
- ⇒ Développement de la production électrique renouvelable (à 5 ans) ;

- ⇒ Concrétisation d'une politique énergétique: suivi des consommations, réflexion gaz horizon 2040, CO2) ;
- ⇒ Obtention du Label cité de l'énergie (à deux ans) ;
- ⇒ Fixation des standards de propreté ;
- ⇒ Développement de projets de valorisation énergétique STEP-Serres-Arkina ;
- ⇒ Aboutissement de la réflexion sur les modalités de financement de la gestion des déchets ;
- ⇒ Projets de couplage chaleur-force.

## Accueil – intégration – qualité de vie

- ⇒ Mise en place d'un processus d'accueil et d'information aux nouveaux habitants ;
- ⇒ Intensification de la politique d'intégration (lutte contre l'exclusion), en renforçant le tissu associatif et favorisant la coordination des institutions qui s'y consacrent ;
- ⇒ Amélioration de la gestion de la sécurité au centre-ville avec les différents partenaires
- ⇒ Développement des projets communautaires: à la Villette, et volonté d'identifier un autre quartier qui pourrait bénéficier d'une telle démarche ;
- ⇒ Poursuite du projet « Ma Gare ? » ;
- ⇒ Travailler le cadre de vie: privilégier la dimension esthétique des réalisations (par la création d'un label ou d'un prix d'architecture intégrative), l'arborisation, les étapes de charme (processus continu) ;
- ⇒ La requalification de la Place d'armes: repenser la place, lui redonner une unité, travailler sur la sécurité, via concours d'idées ;
- ⇒ Rue de la Plaine: parvenir à la revitalisation de la rue en la combinant avec le choix de nouvelles modalités d'accès (lancement de l'étude). Amélioration immédiate avec des retouches légères à la tête de la rue de la Plaine. Lancement d'une étude sur le stationnement ;
- ⇒ Place Bel Air : réaménagements légers.

## Politique sociale et familiale

- ⇒ Création d'une allocation de soutien aux familles ;
- ⇒ Développement de l'aide individuelle au logement ;
- ⇒ Développement de places d'accueil pour la Petite enfance (finalisation des réalisations au Quai de Nogent et Aux Iles) ;
- ⇒ Développement de l'accueil parascolaire, en synergie avec le projet d'harmonisation des horaires scolaires ;

- ⇒ Encouragement à la construction de logements subventionnés et/ou protégés.

## Vivre et sortir à Yverdon-les-Bains

- ⇒ Développement de l'offre culturelle à l'intention du jeune public ;
- ⇒ Encouragement de la culture non institutionnelle (Citrons masqués, Amalgame, artistes ou artisans installés à Leclanché, etc.) ;
- ⇒ Aboutissement du projet de création de la maison du livre ;
- ⇒ Réflexion sur le Musée de la mode ;
- ⇒ Lancement du projet d'hébergement de camps sportifs ou d'associations sportives, par l'établissement du cahier des charges y relatif ;
- ⇒ Création d'un partenariat fort avec les sociétés et associations sportives pour développer ou accueillir des manifestations à fort rayonnement ;

## Infrastructures

- ⇒ Etablissement du plan directeur de l'entretien des routes ;
- ⇒ Réalisation du Passage supérieur de Pomy ;
- ⇒ Electricité: étude de faisabilité du 2ème poste d'injection ; sécurisation de l'approvisionnement et alimentation du Parc Scientifique et Technologique ;
- ⇒ Réseau fibres optiques, définir la stratégie et lancer la 2ème étape de construction du réseau ;
- ⇒ Lancement de l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire (à 2 ans) et construction (à 5 ans) ;
- ⇒ Création d'une plateforme technique pour les deux théâtres

## Un service public adapté à ces enjeux


- ⇒ Réorganisation de l'administration : constitution d'un groupe de travail qui aura pour objectif de réfléchir, dans les deux ans, aux missions prioritaires de l'administration, aujourd'hui et demain, ainsi qu'à la structure idéale pour les assumer. Dans ce cadre-là seront en particulier étudiés, les modes d'organisation et de gestion des services, le management de la qualité dans le service public, le choix d'instruments permettant l'amélioration de la performance, la construction de tableaux de bord permettant de mesurer l'atteinte des objectifs, la localisation des services, la création et/ou la reconfiguration de certaines entités.
- ⇒ En matière de ressources humaines, l'accent sera mis sur la définition de la Politique du Personnel, la refonte du statut (à 3 ans), le renforcement d'une politique de formation qui permette de mettre en adéquation les

compétences et une administration réorganisée, autour d'une culture d'entreprise qui favorise la coopération et la cohésion.

⇒ Contenir l'augmentation probable de la dette.

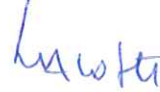
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste

Yverdon-les-Bains, le 23 septembre 2009.